

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Envirotex Jewelry Clay Part A (Resin)		
Autres moyens d'identification			
Numéro de la FDS	702604		
Code du produit	02604M, 02604, 02608, 02632, 02650.		
Usage recommandé	Artisanat d'art		
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.		
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323	
Courriel	mail@eti-usa.com		
Personne-ressource	Technical Director		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence	
Prévention	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Lavez vigoureusement après manipulation.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Résine époxyde		Breveté	<50
Composé de carbonate de propylène		Breveté	<25
silice amorphe		Breveté	<5
Oxirane Compound		Breveté	<1
Talc		Breveté	<1
silice cristalline		Breveté	< 0.1

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Le contact avec la peau provoque des irritations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermate.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
silice amorphe (CAS Breveté)	TWA	0.8 mg/m3	
		20 mppcf	
silice cristalline (CAS Breveté)	TWA	0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
Talc (CAS Breveté)	TWA	2.4 mppcf	Respirable.
		0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		20 mppcf	
		2.4 mppcf	Respirable.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
silice cristalline (CAS Breveté)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS Breveté)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
silice amorphe (CAS Breveté)	TWA	6 mg/m3	
silice cristalline (CAS Breveté)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS Breveté)	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide (pâte ou mastic).
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Gris à blanc.
Odeur	Minimal. Non distinct.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Slightly Soluble (0.1-1%)

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
COV (% en poids)	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Eviter les températures élevées.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Réagit violemment avec les acides forts. Réagit de façon violente avec des bases fortes. Éviter tout contact avec l'eau et des liquides. Ne pas mettre le produit fondu en contact avec de l'eau ou autres liquides. Ce produit peut causer des réactions violentes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux
Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermatite.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Composé de carbonate de propylène (CAS Breveté)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
silice amorphe (CAS Breveté)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3160 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. Il a été démontré que les résines de ce type, des résines liquides basées sur du bisphénol A/épichlorohydrine (résine époxy), sont inactives lorsqu'elles sont testées lors d'études de mutagenicité in vivo.
Cancérogénicité	Le produit peut contenir de faibles quantités de silice cristalline. La silice cristalline a été classé par le CIRC, le NTP et l'ACGIH comme cancérogène pour l'homme et probablement cancérogène pour l'homme respectivement. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

silice amorphe (CAS Breveté)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
silice cristalline (CAS Breveté)	1 Cancérogène pour l'homme.
Talc (CAS Breveté)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

silice cristalline (CAS Breveté)	Carcinogène connu chez l'homme.
----------------------------------	---------------------------------

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement.
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.
Autres effets nocifs	Aucuns connus.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

14. Informations relatives au transport

DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

silice amorphe (CAS Breveté)
silice cristalline (CAS Breveté)
Talc (CAS Breveté)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

silice cristalline (CAS Breveté)
Talc (CAS Breveté)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

silice amorphe (CAS Breveté)
silice cristalline (CAS Breveté)
Talc (CAS Breveté)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers. Oxiranne, 2-(-(phénoxyméthyl)- (CAS 122-60-1) < 0,1 %. Crystalline Silica (CAS Proprietary) < 0.1 %

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis (CAS 80-05-7) < 0,1 %.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Oxiranne, 2-(-phénoxy-méthyl)- (CAS 122-60-1)
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis (CAS 80-05-7)
silice cristalline (CAS Breveté)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	21-Mai-2016
Date de la révision	11-Avril-2016
Version n°	02
Classification HMIS®	Santé: 2 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.